

## 7.05 AIDE AUX MUSEES RURAUX

<b>Programme</b>	P0104 204142 0204622 BP 2019
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- Communautés de communes</li> <li>- Associations propriétaires de sites structurants intégrés au schéma départemental des musées.</li> </ul> <p>Objectif : conforter les musées publics ruraux comme des acteurs structurants de l'identité et de l'attractivité du territoire sarthois en renforçant leur potentiel de destination muséale et patrimoniale</p>
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p>L'aide départementale est proposée sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La spécificité des territoires concernés et la valeur des collections patrimoniales présentées</li> <li>- Des conditions de gestion et de conservation des collections muséales encadrées et normées (inventaire patrimonial, état de propriétés des collections et conventions de dépôt / dons à jour)</li> <li>- Les caractéristiques du projet :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt départemental,</li> <li>- projet scientifique et culturel intégré aux dynamiques de développement culturel et touristique local et en cohérence avec le schéma départemental de développement touristique</li> <li>- qualité des contenus scientifiques et culturels,</li> <li>- respect du cadre réglementaire,</li> <li>- accessibilité et valorisation,</li> <li>- politiques des publics</li> <li>- le caractère innovant des outils de médiation et d'animation,</li> </ul> </li> <li>- la contribution au renforcement d'un réseau d'équipements muséaux équilibrés sur le territoire</li> <li>- l'implication des acteurs du territoire au projet</li> <li>- la prise en compte en amont des besoins de signalement du site dans le respect du schéma départemental de signalisation touristique</li> </ul> <p>L'éligibilité du projet intégrera les notions de cohérence et d'équilibre pour l'action départementale sur le territoire Sarthois.</p> <p>Les équipements devront s'inscrire dans des démarches de labellisation et de certification (Tourisme et handicap, qualité tourisme)</p> <p>Dépenses subventionnables :</p> <p><u>Travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travaux globaux de construction et d'aménagements scénographiques / réhabilitation d'un ensemble patrimonial requalifié en équipement muséal (maçonnerie, charpente, toiture, fenêtre / travaux de second œuvre (plâtrerie, chauffage, plomberie sanitaire, électricité...))</li> <li>- aménagements et équipements qualifiant spécifiques améliorant l'existant (scénographie, gestion et sécurisation des collections, médiation numérique, billetterie.....).</li> </ul>

	<p><u>Etudes</u> : aides aux études d'impact et de définition stratégique des projets interrogeant leur faisabilité et les conditions d'exploitation.</p> <p>Avis consultatif de Sarthe Tourisme sur l'opportunité et les conditions de mise en œuvre du projet dans son articulation aux logiques et compétences départementales dans le domaine touristique</p> <p>Avis consultatif des archives départementales sur les conditions de gestion et de conservation des collections valorisées.</p>
<p>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</p>	<p>, ?</p>
<p>Détermination de l'aide</p>	<p><u>Travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% de la dépense subventionnable H.T plafonnée à 500 000 € :</li> <li>- 25% de la dépense subventionnable H.T plafonnée à 500 000 € : pour les communes maître d'ouvrage, de moins de 1000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate <u>et</u> dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate (source : fichier DGF année précédente).</li> </ul> <p><u>Aménagements et équipements qualifiants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% de la dépense subventionnable H.T plafonnée à 50 000 €</li> <li>- 25% de la dépense subventionnable H.T plafonnée à 50 000 € : pour les communes maître d'ouvrage, de moins de 1000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate <u>et</u> dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate (source : fichier DGF année précédente).</li> </ul> <p><u>Etudes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 30% maximum de la dépense subventionnable H/T plafonnée à 10 000 €</li> </ul>
<p>Modalité(s) d'attribution</p>	<p>↳ <u>Dossier de demande d'aide (investissement)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande de subvention</li> <li>- Délibération de la collectivité territoriale</li> <li>- Descriptif du projet scientifique et culturel</li> <li>- Etude de faisabilité technique et économique dont mise en tourisme</li> <li>- Etude de programmation</li> <li>- Plans de situation et de localisation</li> <li>- Plans de masse, plans détaillés</li> <li>- Devis estimatifs du projet</li> <li>- Echancier des travaux</li> <li>- Budget d'exploitation prévisionnel à cinq ans, mode d'exploitation</li> <li>- Plan de financement prévisionnel</li> <li>- Lettre d'engagement au label « Tourisme et Handicap »</li> <li>- Lettre d'engagement à la démarche « Qualité Tourisme »</li> <li>- étude de pré jalonnement signalétique directionnelle associée</li> </ul> <p>↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil départemental</u></p>

	↳ <u>Modalités de versement : conformément au règlement financier départemental</u>
<b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b>	DGA IDT Direction de la Culture, du Tourisme et des sports Service Patrimoine et tourisme ✉ : <a href="mailto:contactculture@sarthe.fr">contactculture@sarthe.fr</a>

*Mis à jour en avril 2020*